



Association Québécoise des Infirmières et Infirmiers

ETHOS

PRÉAMBULE

L'Ethos de l'Association québécoise des infirmières et infirmiers (AQII) est un énoncé d'attitudes et de comportements associés aux valeurs de l'AQII. C'est un engagement envers nous-mêmes, les membres, la profession et la population. Le rôle de l'Ethos est de guider nos paroles, nos actions et nos prises de décisions en cohérence avec la mission et les valeurs de l'AQII.

Tous les membres du Conseil d'administration (CA) de l'AQII s'engagent à respecter cet Ethos dans leurs activités internes et externes reliées à la mission de l'AQII. De fait, pour que l'Ethos soit utile, il est essentiel que chaque membre du CA adhère et s'engage à le respecter et à le promouvoir quotidiennement dans le cadre de son implication dans l'AQII.

Au-delà des tâches à effectuer, c'est la qualité des relations interpersonnelles ainsi que la façon dont chacune collabore ensemble qui influencent le climat de travail.

OBJECTIFS DE L'ETHOS

1. Susciter une réflexion individuelle sur le respect et l'ouverture.
2. S'assurer que les membres du CA incarnent les valeurs de l'AQII dans leurs relations et leurs actions au quotidien.
3. Favoriser un climat de travail sain et inclusif.

NOTRE MISSION

Ancrée dans une perspective de justice sociale, l'AQII a comme mission de défendre et soutenir la voix politique des infirmières.

NOS VALEURS ET NOS OBJECTIFS

VALEURS DE L'AQII

Collaboration : Favoriser la collaboration/coopération intersectorielle, interdisciplinaire, communautaire et avec les différentes communautés et populations.

Équité : Attribuer à chacune ce qui lui est dû; selon les principes d'éthique, d'impartialité et de respect de ses droits. Lutter contre les inégalités sociales, les inégalités de fait et les discriminations systémiques.

Solidarité : Rallier, unifier, partager les voix politiques. La santé et le système public comme biens communs.

Action : Engager, agir, manifester sa volonté dans l'action. Promouvoir la justice, le développement de la profession et le rôle social infirmier. Soutenir la voix politique infirmière et la participation aux débats de société.

Autonomie : Nous n'appartenons pas à un parti politique ou à un syndicat parce que nous visons la reconnaissance de l'autonomie infirmière et le développement de structures autogérées par les infirmières.

BUTS POURSUIVIS PAR L'AQII

Dans un mode de gestion participative et décentralisée, les actions de l'AQII visent à :

1. Outiller les infirmières à développer leur voix politique.
2. Promouvoir et développer la profession infirmière.
3. Consolider la solidarité au sein de la profession.
4. Favoriser la collaboration interdisciplinaire et intersectorielle.
5. Défendre le rôle social infirmier.

Ces buts se réalisent dans une perspective de justice sociale et de défense du caractère public du système de santé.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

1. Adhérer aux positions qui transcendent l'AQII, soit : l'antiracisme, le féminisme, l'anticolonialisme et la justice climatique.
2. Adopter notre mode de gestion participatif, décentralisé et flexible.
3. Promouvoir la justice sociale et le caractère public du système de santé.
4. Reconnaître les inégalités sociales et systémiques de santé.
5. Lutter contre le racisme et le racisme systémique, la xénophobie, le nativisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, la transphobie, l'homophobie, le sexisme, l'âgisme, le capacitisme, le colonialisme, le classisme et toutes autres formes d'oppression, de discrimination et de stigmatisation.
6. Adopter une posture d'ouverture et de respect des personnes dans ses relations avec les membres du CA et de l'association, tout comme dans ses actions publiques et politiques.

MANQUEMENT À L'ETHOS

1. La personne membre du CA qui est témoin ou qui se sent victime d'un manquement au présent code de conduite/Ethos doit d'abord communiquer avec la personne concernée pour lui parler de son comportement indésirable, de ses effets nuisibles ainsi que pour lui rappeler l'Ethos en place dans l'organisation. Si la personne ne se sent pas à l'aise de communiquer avec la personne qui a manqué à l'Ethos, elle peut également directement contacter la Coordinatrice du *Care*.
2. Si le comportement ne change pas, la personne membre du CA peut parler une seconde fois à la personne ayant eu un comportement indésirable. Si celui-ci persiste, la personne membre du CA peut en parler avec la Coordinatrice du *Care* au sein du CA.
3. La Coordinatrice du *Care* rencontre la personne au comportement présumé problématique pour lui demander sa version des faits, lui signifier l'importance de la mission et des valeurs de l'AQII, lui rappeler l'Ethos et clarifier ses attentes.
4. Selon la situation et l'ouverture des personnes en cause, la Coordinatrice du *Care* peut inviter les personnes membres du CA impliquées dans la situation et faciliter le dialogue entre les deux personnes pour qu'elles arrivent à s'entendre directement.
5. La Coordinatrice du *Care* fait un suivi pour s'assurer que la situation est résolue. Sinon, elle doit convoquer une Assemblée spéciale du CA afin qu'une décision soit prise au sujet de la personne au comportement non conforme à la mission et aux valeurs de l'AQII.

Tout membre du CA qui démontre des comportements ou des actions en violation de la mission et des objectifs ci-dessus risque d'être sanctionné ou expulsé du CA conformément au processus décrit dans les statuts de l'association.

SIGNATURE ET ENGAGEMENT

J'ai lu attentivement l'Ethos de l'AQII et j'ai parfaitement compris le document. J'ai conscience que l'AQII attend de moi que je respecte en permanence les standards de comportement décrits dans ce code de conduite/Ethos. J'ai bien compris son contexte et son contenu. En signant l'Ethos, je m'engage avec l'AQII à aspirer à la conduite promue par ce document et à m'y tenir, condition préalable à mon implication au sein du conseil d'administration de l'AQII.

En tant que candidat.e ou membre du conseil d'administration, j'accepte l'Ethos de l'AQII et je comprends les conséquences qui peuvent survenir si je déroge à ce code de conduite.

J'ai reçu et signé un exemplaire de ce document ; un autre exemplaire signé de ce document sera conservé dans mon dossier personnel.

Nom :

Signature :

Date :

Lieu :